

REPUBLICQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

Arrêté N° 0400 /PR/MSGG/ENAM/2000
Accordant le Diplôme de la Division
Judiciaire Section Attachés
d'Administration Adjoints des Greffes
de l'ENAM - Promotion 1999.

VISA : S.G.G.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution ;
VU le Décret N° 513/PR/99 du 13 Décembre 1999, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret N° 522/PR/PM/99 du 20 Décembre 1999, portant rectificatif au Décret
N° 514/PR/PM/99 du 13 Décembre 1999, portant nomination des membres du
Gouvernement ;
VU le Décret N° 262/PR/PM/SGG/97 du 20 Juin 1997, portant attributions des
membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N° 023/PR/SGG/86 du 25 Octobre 1986, portant réforme de l'ENA ;
VU le Décret N° 554/PR/SGG/86 du 25 Octobre 1986, portant Statut de l'ENAM .
Sur proposition du Conseil d'études tenant lieu de jury de fin de formation.

ARRETE :

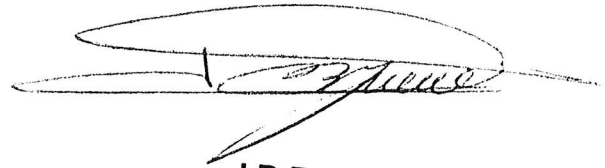
Article 1er/ - Le Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature est
accordé aux élèves de la Division Judiciaire - Section Attachés d'Administration
Adjoints des Greffes, promotion 1999 dont les noms suivent par ordre de mérite.

<u>RANG</u>	<u>NOMS & PRENOMS</u>	<u>MOYENNE GENERALE</u>
1 ^{er}	NODJIOUTENGAR DJIMASDE EVARISTE	14,80
2 ^{ème}	ALGHASSIM KHAMIS	13,40
3 ^{ème}	IGNAVOURBE PAZIMI EMMANUEL	13,28
4 ^{ème}	FOOYAHTA MOUNDAI	13,14
5 ^{ème}	SEIDOU AL-HADJ DANLADI	12,74
6 ^{ème}	NDOUDJIMSSENGAR TATOLNGAR	12,55
7 ^{ème}	NATEIN YENGDING NATHAN	12,05

8 ^{ème} Ex-Aequo	NGARTEBAYE ENOCH	12,03
	TOG-YEALLAH NODJITOLOUM	12,03
10 ^{ème}	FATIME HASSANE ABDALLAH	11,88

Article 2 / - Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à N'Djaména, le 31 JANVIER 2000



IDRISS DEBY